

Monsieur Christophe COLLIGNON
Ministre des Pouvoirs locaux
Chaussée de Liège 140-142
5100 JAMBES

Annexe(s) : 2

Namur, le 13 octobre 2022

Monsieur le Ministre,

Concerne : élections locales de 2024 – réforme en cours – majoration des jetons de présence et frais de déplacement des membres des bureaux et frais relatifs à l'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement.

Le 20 septembre dernier, nos deux Associations ont été conviées à une réunion organisée par le SPWIAS, aux fins de présentation de divers points de la réforme électorale en cours, ce dont nous sommes reconnaissants.

Lors de cette présentation, différents points nous ont été présentés, dont trois nous posent actuellement un particulier souci. Il s'agit de :

- l'éventuelle **majoration des jetons de présence des membres des bureaux** (de 12,50 à 19 euros) et des seuls Présidents (de 12,50 à 19, 25 ou 30 euros), l'idée étant notamment de les aligner sur le tarif du Fédéral). En sachant que leur paiement, par les Directeurs financiers, doit également être ajouté comme un coût à charge des pouvoirs locaux en termes de ressources humaines nécessaires pour ce faire ;
- l'éventuelle **majoration des remboursements de leurs frais de déplacements** (avec la question du remboursement forfaitaire ou kilométrique). En considérant que non seulement les demandes de défraiement pour les déplacements des électeurs et des opérateurs sont appelées à augmenter mais, en outre, le montant des frais de déplacements sera plus élevé en raison de la hausse du prix du carburant ;
- la problématique des coûts du matériel d'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement, mis à disposition par la Région.

Ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de l'expliquer lors de la réunion, il est, pour nos associations, **totalemt impensable** de solliciter plus les provinces et communes dans les frais électoraux qu'elles partagent, ou assument seules !

En effet, ces trois aspects sont à mettre en corrélation avec toute une série d'autres postes : les urnes et la mise à disposition de matériel destiné aux bureaux de vote (pour moitié communes/pour moitié provinces) ; l'augmentation des frais d'impression des bulletins en raison du contexte de hausse générale des coûts ; l'augmentation de la prime d'assurance RC/accident corporel pour les membres des bureaux...

Nul n'est besoin de vous détailler la situation financière catastrophique dans laquelle se trouvent les pouvoirs locaux actuellement et pour longtemps encore, pour justifier de ce désaccord catégorique. Toute augmentation de coûts, si minime soit-elle, ne fera que creuser le gouffre financier qui se profile.

Inversement, il ne nous semble pas que la majoration des montants soit de nature à « motiver » les candidats et les faire se bousculer au portillon. Le sens citoyen n'est pas une valeur qui se monnaie.

C'est donc avec la plus grande force que nous vous réitérons notre opposition commune à une quelconque majoration des jetons de présence et des frais de déplacements des membres des bureaux de vote et de dépouillement

Concernant l'aide au dépouillement, nous nous permettons de préciser que la Région peut encore renoncer à l'attribution, voire à la conclusion du marché pour le logiciel dès lors qu'elle ne répond à aucun besoin formulé par les pouvoirs locaux et est donc un coût supplémentaire non justifié si ce n'est pour faciliter le travail de la Région lors de la vérification des élections. Et dont nous ne pouvons vous assurer qu'il sera utilisé par les bureaux de dépouillement dès lors que certains ont mis en place des méthodes de dépouillement qui ont fait leurs preuves depuis des années. La suppression de l'obligation de recourir à ce logiciel nous semble devoir être envisagée dans le décret à venir.

Complémentairement, l'Union des Villes et Communes de Wallonie avait déjà eu l'occasion de l'exprimer dans son avis sur l'avant-projet de décret, en ce qui concerne l'achat ou la location du matériel requis pour l'utilisation du logiciel d'aide au dépouillement (nous en reproduisons un extrait ici, et joignons ledit avis à la présente, pour votre facilité) :

*Nouveaux frais : Frais relatifs à l'utilisation, dans les bureaux de dépouillement communal, du logiciel d'assistance au dépouillement et mise à disposition du matériel destiné aux bureaux de dépouillement communal et bureaux communaux. L'acquisition ou la location du matériel informatique servant à dépouiller dans les bureaux de dépouillement représentera pour certaines villes et communes des coûts exorbitants. Si toutes les villes et communes de Wallonie doivent acquérir ou louer deux tablettes ou deux ordinateurs par bureau de dépouillement, les coûts doivent être pris en charge par la Région, laquelle doit s'assurer également de la disponibilité du matériel (risque que la demande soit supérieure à l'offre). A titre d'illustration, en 2018, l'estimation pour la Ville de Namur était de 70.000€ pour la location du matériel pour dépouillement provincial et communal. Avec la nouvelle répartition province/commune, cela serait moins coûteux pour les communes, mais reste non négligeable sur un budget communal. Sans compter que ce nouveau processus va devoir être appliqué aux élections fédérales : peut-être pourrait-on envisager un partage des frais entre les niveaux de pouvoir ? Les participants au dépouillement ne comprendraient pas qu'un scrutin se dépouille de manière électronique et l'autre sous format papier/manuel. Enfin, qu'en est-il des frais concernant l'assistance technique à assurer dans les bureaux de dépouillement ? **Les communes refusent d'assumer ce nouveau surcoût.***

Cette opposition avait aussi été épinglée par l'APW dans son avis du 13 juin dernier (également annexé) portant sur l'avant-projet de décret susvisé. Notons que sur base d'estimations réalisées par les Provinces, les montants à allouer à l'organisation des élections sont appelés à doubler. À titre d'exemple, sur base des coûts effectifs 2018 et d'une estimation 2024, la Province de Hainaut serait appelée à financer un montant avoisinant les 800.000,00 euros alors que 396.130,00 euros ont été payés en 2018, ce qui est alarmant.

Nos deux associations vous remercient de prendre ces éléments en considération dans la poursuite de la réforme.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et de ses annexes, et vous remerciant de la suite que vous y réserverez, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute considération.



Serge HUSTACHE
Président f.f. APW



Maxime DAYE
Président UVCW